

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2022-11-01

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 1^{er} novembre 2022 à 19 h, salle du conseil, 4765, chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022
4. Période de questions
5. Dépôt des états comparatifs
6. Budget de la Régie incendie Memphrémagog Est
7. Budget de la Régie de Coaticook
8. Modification du schéma d'aménagement
9. PIIA 1010 rue Smerdon
10. Cueillette des plastiques agricoles – entente intermunicipale
11. Offre de services Cain Lamarre 2023
12. Politique d'assignation temporaire
13. Politique de conduite de véhicules
14. Politique de gestion des risques psychosociaux
15. Politique de prévention des comportements violents
16. Données sur les prélèvements d'eau
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Deuxième période de questions
21. Clôture de la séance

22-11-01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 01 et déclare la séance ouverte.

22-11-01.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 4 octobre 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-11-01.05

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

22-11-01.06

BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

ATTENDU QUE chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art. 603);

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (Régie de l'Est);

ATTENDU QUE la Régie de l'Est a adopté un budget de 1 657 835 \$ pour l'année 2023 avec une estimation des coûts à 215 446 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2023 de la Régie de l'Est de 1 657 835 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.07

BUDGET DE LA RÉGIE DE COATICOOK

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (Régie de Coaticook);

ATTENDU QUE la Régie de Coaticook a adopté un budget de 3 212 875 \$ pour l'année 2023 de même que les tarifs applicables pour cette même période;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget de 3 212 875 \$ soumis par la Régie de Coaticook pour l'année 2023 de même que les tarifs applicables pour cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.08

MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Modifications à la gestion de l'urbanisation prévues dans le règlement de remplacement du SADD de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a adopté le 20 octobre 2021 le règlement 12-20 édictant son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de troisième génération;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a informé la MRC le 16 mars 2022 que certains éléments du règlement 12-20 n'étaient pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que ces derniers devaient être précisés ou révisés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les éléments jugés non conformes, plusieurs touchaient la gestion de l'urbanisation et avaient des implications pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la MRC a rencontré individuellement les municipalités concernées au cours de l'été et de l'automne 2022 afin de leur faire part des éléments touchant leur territoire respectif et de convenir des modifications possibles entourant la gestion de l'urbanisation;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées reposent, en partie, sur des choix municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve les modifications cartographiques qui seront intégrées dans le règlement de remplacement du SADD de la MRC de Memphrémagog, lesquelles concernent :

- Les secteurs de consolidations hors PU;
- Les limites des zones de réserve à l'intérieur du PU;
- Les affectations;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.09

PIIA 1010 RUE SMERDON

ATTENDU QU'une demande pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 1010, rue Smerdon, lot 3 416 348;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement no 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la propriété située au 1010, rue Smerdon, lot 3 416 348.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.10

CUEILLETTE DES PLASTIQUES AGRICOLES – ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU la résolution 22-10-04.09 acceptant l'offre de service de la MRC de Coaticook pour la collecte et le transport des plastiques agricoles en 2023, estimé à 3 258 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook propose à la Municipalité la signature d'une entente intermunicipale pour encadrer ledit service;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et en son nom l'entente intermunicipale pour la cueillette et le transport des plastiques agricoles en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.11

OFFRE DE SERVICES CAIN LAMARRE 2023

ATTENDU l'offre de services du cabinet d'avocats Cain Lamarre pour une banque d'heures 2023 à taux réduit, soit 2 700 \$ pour les 15 premières heures à un taux horaire de 180 \$;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE de façon générale, les taux horaires varient de 125 \$ à 295 \$ l'heure, selon la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique);

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER l'adhésion à la banque d'heures proposée;

D'AUTORISER le maire et la direction générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.12

POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité, à titre de membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), adhère à une mutuelle de prévention en santé et sécurité;

ATTENDU QUE ladite mutuelle de prévention accompagne la Municipalité et lui propose des politiques en matière de santé et de sécurité au travail;

ATTENDU QUE l'assignation temporaire permet d'utiliser les capacités résiduelles d'un travailleur blessé en accomplissant un travail utile et productif;

ATTENDU QUE cette démarche est encadrée par les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER la Politique d'assignation temporaire comme proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.13

POLITIQUE DE CONDUITE DE VÉHICULES

ATTENDU QUE la Municipalité, à titre de membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), adhère à une mutuelle de prévention en santé et sécurité;

ATTENDU QUE ladite mutuelle de prévention accompagne la Municipalité et lui propose des politiques en matière de santé et de sécurité au travail;

ATTENDU QU'il y a lieu d'encadrer la conduite de véhicules pour assurer la sécurité des conducteurs et des usagers de la route;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER la Politique de conduite de véhicules comme proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.14

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ATTENDU QUE la Municipalité, à titre de membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), adhère à une mutuelle de prévention en santé et sécurité;

ATTENDU QUE ladite mutuelle de prévention accompagne la Municipalité et lui propose des politiques en matière de santé et de sécurité au travail,

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire preuve de son engagement dans le but d'identifier et de gérer les risques psychosociaux dans son milieu de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER la Politique de gestion des risques psychosociaux comme proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.15

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS VIOLENTS

ATTENDU QUE la Municipalité, à titre de membre de La Fédération québécoise des municipalités (FQM), adhère à une mutuelle de prévention en santé et sécurité;

ATTENDU QUE ladite mutuelle de prévention accompagne la Municipalité et lui propose des politiques en matière de santé et de sécurité au travail;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et exempt de violence sous toutes ses formes;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER la Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail comme proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.16

DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT QUE la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu'une modification législative doit être considérée et qu'il est demandé au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires 202200497 à 202200537	30 738,95 \$
Chèques fournisseurs 202200875 à 202200976	331 368,71 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 2 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-11-01.18

CORRESPONDANCE

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Demande des PME concernant le budget des municipalités

Saint-Louis de Blandford
Résolution concernant la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

22-11-01.19

DIVERS

22-11-01.20

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

22-11-01.21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Maryse Gaudreau. propose la clôture de la séance à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Vincent Fontaine
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale